	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-9 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	5.2

OBJET : Administration générale – Désignation d'un secrétaire de séance

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoint.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Martine MENAIS, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST (arrive à la délibération n° 2026-10), M. Pascal VOSPETTE, M. Eric LEBAS, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Olivier BRUNET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND (arrive à la délibération n° 2026-11), Conseillers Municipaux.

PROCURATION :

Madame Chantal LEVRAY donne procuration à Monsieur Manuel DEREPPER
Monsieur Thomas LEGRAND donne procuration à Madame Brigitte LECOUSTRE (jusqu'à son arrivée)

Mme Joëlle GREUET est élue secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 062-216205252-20260407-2026-9-DE Date de télétransmission : 13/04/2026 Date de réception préfecture : 13/04/2026

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le conseil municipal est donc invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Joëlle GREUET en qualité de secrétaire.

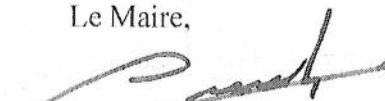
Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

La secrétaire de séance,




Joëlle GREUET

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 14/04/2026

 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-10 DGSCB
	Nature de l'acte	Délibération
	Matière de l'acte	9.1

OBJET : Bilan en faveur des actions du développement social urbain – Exercice 2025

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoint.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Martine MENAIS, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST (arrive à la délibération n° 2026-10), M. Pascal VOSPETTE, M. Eric LEBAS, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Olivier BRUNET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND (arrive à la délibération n° 2026-11), Conseillers Municipaux.

PROCURATION :

Madame Chantal LEVRAY donne procuration à Monsieur Manuel DEREPPER
Monsieur Thomas LEGRAND donne procuration à Madame Brigitte LECOUSTRE (jusqu'à son arrivée)

Mme Joëlle GREUET est élue secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 062-216205252-20260407-2026-10-DE Date de télétransmission : 13/04/2026 Date de réception préfecture : 13/04/2026
--

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés.

Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

La loi du 31 décembre 1993 crée un indice synthétique qui permet de classer l'ensemble des communes urbaines en fonction de leur richesse et de leurs charges.

Les communes de 10 000 habitants et plus sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué pour :

✓ 30 % du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune,

✓ 15 % du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus,

✓ 30 % du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et la proportion de personnes couvertes par ces mêmes prestations dans les communes de 10 000 habitants et plus,

✓ 25 % du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.

Sont désormais éligibles, les communes classées dans les deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants (au lieu des trois premiers quarts auparavant). En 2025, 712 communes ont été éligibles. Notre Ville se situe au 108ème rang. De ce fait, elle a bénéficié d'une dotation d'un montant de 2 895 064 € en 2025 contre 2 889 285 € en 2024, 2 788 109 € en 2023 et 2 731 466 € en 2022.

L'article L. 2334-19 du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale présente au conseil municipal un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins 5 abstentions (Mme LEVRAY, M. THOMAS, Mme DELECOURT, M. DEREPPER et Mme LECOUSTRE), prend acte de la présentation du bilan des actions relatives au développement social urbain.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

La secrétaire de séance,




Joëlle GREUET

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-11 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	7.1.1

OBJET : Finances -- Débat d'Orientations Budgétaires 2026

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Martine MENAIS, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST (arrive à la délibération n° 2026-10), M. Pascal VOSPETTE, M. Eric LEBAS, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Olivier BRUNET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND (arrive à la délibération n° 2026-11), Conseillers Municipaux.

PROCURATION :

Madame Chantal LEVRAY donne procuration à Monsieur Manuel DEREPPER
Monsieur Thomas LEGRAND donne procuration à Madame Brigitte LECOUSTRE (jusqu'à son arrivée)

Mme Joëlle GREUET est élue secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026 sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé.

Il est précisé que cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

La délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur le vote.

Après avoir procédé au Débat d'Orientations Budgétaires 2026 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires et après en avoir délibéré, le résultat du vote est le suivant :

- 28 voix pour,
- 5 voix contre.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

La secrétaire de séance,

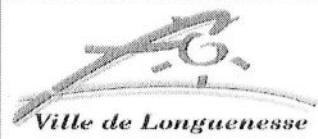


Joëlle GREUET

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-12 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	5.3.4

OBJET : Administration générale - Désignation d'un représentant de la Ville au sein de la Fédération Départementale d'Énergie

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Martine MENAIS, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST (arrive à la délibération n° 2026-10), M. Pascal VOSPETTE, M. Eric LEBAS, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Olivier BRUNET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND (arrive à la délibération n° 2026-11), Conseillers Municipaux.

PROCURATION :

Madame Chantal LEVRAY donne procuration à Monsieur Manuel DEREPPER
Monsieur Thomas LEGRAND donne procuration à Madame Brigitte LECOUSTRE (jusqu'à son arrivée)

Mme Joëlle GREUET est élue secrétaire de séance

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21 relatif aux modalités de vote du conseil municipal,

Vu l'article L.2121-33 du CGCT relatif aux désignations dans les organismes extérieurs,

Considérant que la désignation des représentants constitue une nomination, et doit donc être réalisée au scrutin secret, sauf décision unanime du Conseil de ne pas y recourir,

Considérant que par courrier en date du 11 mars 2026, le Président de la Fédération Départementale d'Énergie (FDE) nous informe, qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux, il conviendra de nommer un représentant de la Ville au sein de la FDE, et ce, avant le 24 avril 2026.

Conformément aux statuts, chaque commune dispose d'un représentant désigné par son conseil municipal. Les délégués du collège sont désignés pour la durée du mandat électoral de l'organe délibérant dont ils sont issus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 5 abstentions (Mme LEVRAY, M. LEGRAND, Mme DELECOURT, M. DEREPPER et Mme LECOUSTRE), le conseil municipal désigne Monsieur François RUCKEBUSCH en qualité de représentant de la Ville au sein de la Fédération Départementale d'Énergie.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

La secrétaire de séance,




Joëlle GREUET

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 14/04/2026

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-13 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	5.3.4

OBJET : Administration générale - Désignation d'un représentant de la Ville dans les instances du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Martine MENAIS, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST (arrive à la délibération n° 2026-10), M. Pascal VOSPETTE, M. Eric LEBAS, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Olivier BRUNET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND (arrive à la délibération n° 2026-11), Conseillers Municipaux.

PROCURATION :

Madame Chantal LEVRAY donne procuration à Monsieur Manuel DEREPPER
Monsieur Thomas LEGRAND donne procuration à Madame Brigitte LECOUSTRE (jusqu'à son arrivée)

Mme Joëlle GREUET est élue secrétaire de séance

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21 relatif aux modalités de vote du conseil municipal,

Vu l'article L.2121-33 du CGCT relatif aux désignations dans les organismes extérieurs,

Considérant que la désignation des représentants constitue une nomination, et doit donc être réalisée au scrutin secret, sauf décision unanime du Conseil de ne pas y recourir,

Considérant que chaque commune dispose d'un représentant au sein de l'assemblée du Territoire du Parc Naturel Régional,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 5 abstentions (Mme LEVRAY, M. LEGRAND, Mme DELECOURT, M. DEREPPER et Mme LECOUSTRE), le conseil municipal désigne :

- Monsieur Pascal VOSPETTE en qualité de représentant titulaire
- Monsieur Rodrigues HERMANT en qualité de représentant suppléant

de la Ville dans les instances du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

La secrétaire de séance,




Joëlle GREUET

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 14/04/2026

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-14 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	5.3.4

OBJET : Administration générale – Désignation d'un correspondant défense

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Martine MENAIS, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST (arrive à la délibération n° 2026-10), M. Pascal VOSPETTE, M. Eric LEBAS, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Olivier BRUNET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND (arrive à la délibération n° 2026-11), Conseillers Municipaux.

PROCURATION :

Madame Chantal LEVRAY donne procuration à Monsieur Manuel DEREPPER
Monsieur Thomas LEGRAND donne procuration à Madame Brigitte LECOUSTRE (jusqu'à son arrivée)

Mme Joëlle GREUET est élue secrétaire de séance

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21 relatif aux modalités de vote du conseil municipal,

Vu l'article L.2121-33 du CGCT relatif aux désignations dans les organismes extérieurs,

Considérant que la désignation des représentants constitue une nomination, et doit donc être réalisée au scrutin secret, sauf décision unanime du Conseil de ne pas y recourir,

Dans le cadre de la désignation de « correspondants défense » au sein des communes, plusieurs circulaires ont été adressées par le Ministère de la Défense à l'ensemble des Préfets en leur demandant de prendre les mesures d'information nécessaires auprès des communes de leur département afin que les Maires procèdent à la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal.

Les missions principales dévolues au Correspondant Défense sont les suivantes :

Il remplit une mission d'information et de sensibilisation auprès des administrés :

- le premier domaine concerne le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC),
- le deuxième domaine concerne les activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire,
- le troisième domaine concerne le devoir de mémoire et de reconnaissance.

Les interlocuteurs immédiats des correspondants défense se situent au niveau de chaque département ; il s'agit de la préfecture et de la délégation militaire départementale. Les correspondants défense trouveront également des interlocuteurs au niveau des commandements militaires régionaux. Ils pourront en outre prendre l'attache des bureaux et centres du service national pour toute question relative au recensement obligatoire à 16 ans ou aux modalités de la journée défense et citoyenneté (***JDC Journées défense et citoyenneté (nouvelle appellation de JAPD depuis le 1er janvier 2011)***). Enfin, le site Internet du ministère de la Défense comporte une boîte à lettre électronique destinée à recueillir les questions ainsi que les témoignages des correspondants défense.

Il dispose d'un espace spécifique sur le site internet du Ministère de la Défense.

Il convient ainsi de désigner un membre du Conseil Municipal en tant que Correspondant Défense de la Commune.

Monsieur le Maire a reçu les candidatures de :

- Monsieur Eric LEBAS et Monsieur Manuel DEREPPER pour le poste de représentant titulaire,
- Monsieur Stéphane MILAMON pour le poste de représentant suppléant.

Après en avoir délibéré, le résultat du vote est le suivant :

- 28 voix pour : Monsieur Eric LEBAS et 5 voix pour : Monsieur Manuel DEREPPER
- 28 voix pour et 5 abstentions : Monsieur Stéphane MILAMON

Le conseil municipal désigne :

- Monsieur Eric LEBAS en qualité de représentant titulaire
- Monsieur Stéphane MILAMON en qualité de représentant suppléant

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

La secrétaire de séance,




Joëlle GREUET

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 14/04/2026

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-15 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	5.3.4

OBJET : Personnel communal – CNAS – Désignation d'un délégué local

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoint.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Martine MENAIS, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST (arrive à la délibération n° 2026-10), M. Pascal VOSPETTE, M. Eric LEBAS, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Olivier BRUNET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND (arrive à la délibération n° 2026-11), Conseillers Municipaux.

PROCURATION :

Madame Chantal LEVRAY donne procuration à Monsieur Manuel DEREPPER
Monsieur Thomas LEGRAND donne procuration à Madame Brigitte LECOUSTRE (jusqu'à son arrivée) .

Mme Joëlle GREUET est élue secrétaire de séance

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21 relatif aux modalités de vote du conseil municipal,

Vu l'article L.2121-33 du CGCT relatif aux désignations dans les organismes extérieurs,

Considérant que la désignation des représentants constitue une nomination, et doit donc être réalisée au scrutin secret, sauf décision unanime du Conseil de ne pas y recourir,

Considérant que par courriel en date du 9 mars 2026, le Comité National d'Action Sociale (CNAS) nous invite à désigner un délégué local CNAS pour 6 ans (2020 - 2026).

Monsieur le Maire a reçu les candidatures de Madame Dominique BERNARD et Madame Hélène DELECOURT.

Après en avoir délibéré, le résultat du vote est le suivant :

- Madame Dominique BERNARD : 28 voix
- Madame Hélène DELECOURT : 5 voix

Par conséquent, le conseil municipal désigne :

- Madame Dominique BERNARD en qualité de déléguée locale du CNAS.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

La secrétaire de séance,



Joëlle GREUET




Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 14/04/2026

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-16 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	5.3.4

OBJET : Administration générale - Création des différentes commissions municipales

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Martine MENAIS, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST (arrive à la délibération n° 2026-10), M. Pascal VOSPETTE, M. Eric LEBAS, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Olivier BRUNET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND (arrive à la délibération n° 2026-11), Conseillers Municipaux.

PROCURATION :

Madame Chantal LEVRAY donne procuration à Monsieur Manuel DEREPPER
Monsieur Thomas LEGRAND donne procuration à Madame Brigitte LECOUSTRE (jusqu'à son arrivée)

Mme Joëlle GREUET est élue secrétaire de séance

La séance ouverte,

Vu l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Ainsi, afin de faciliter l'association de l'ensemble des conseillers municipaux dans le suivi des différents dossiers d'intérêt communal, Monsieur le Maire propose de ne pas limiter le nombre total de membres pour les commissions, pouvant donc comprendre 33 membres.

Il propose de créer les différentes commissions administratives municipales suivantes :

- **Commission Finances, Ressources Humaines, Commerces**
- **Commission Sports**
- **Commission Culture** *compétente également sur les thématiques suivantes :*
 - Fêtes et Animations
- **Commission Travaux** *compétente également sur la thématique suivante :*
 - Équipements communaux
- **Commission Affaires Sociales** *compétente également sur les thématiques suivantes :*
 - Etat Civil, cimetières, patrimoine, devoir de mémoire
 - Séniors, actions intergénérationnelles
 - Initiatives solidaires, cohésion sociale
- **Commission Jeunesse - Vie Associative** *compétente également sur la thématique suivante :*
 - Conseil municipal des jeunes
- **Commission Affaires Scolaires** *compétente également sur les thématiques suivantes :*
 - Restauration scolaire, garderie
- **Commission Urbanisme** *compétente également sur les thématiques suivantes :*
 - Accessibilité, mobilité
 - Tranquillité publique, incivilité, plan communal de sauvegarde

• Commission Développement Durable – mixité *compétente également sur les thématiques suivantes :*

- Cadre de vie, propreté, jardins familiaux

• Commission Communication *compétente également sur les thématiques suivantes :*

- Relation CAPSO
- Conseils de quartiers

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'entériner les dispositions ci-dessus.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

La secrétaire de séance,




Joëlle GREUET

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 14/04/2026

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-17 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	5.3.1

OBJET : Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Désignation des délégués du Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Martine MENAIS, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST (arrive à la délibération n° 2026-10), M. Pascal VOSPETTE, M. Eric LEBAS, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Olivier BRUNET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND (arrive à la délibération n° 2026-11), Conseillers Municipaux.

PROCURATION :

Madame Chantal LEVRAY donne procuration à Monsieur Manuel DEREPPER
Monsieur Thomas LEGRAND donne procuration à Madame Brigitte LECOUSTRE (jusqu'à son arrivée)

Mme Joëlle GREUET est élue secrétaire de séance

La séance ouverte,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-21,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 123-6 et R. 123-8,

Il convient de déterminer le nombre de délégués appelés à siéger au CCAS puis de les désigner.

Le conseil d'administration comprend le maire qui en est le Président et au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire.

Compte tenu de la taille de la Ville de LONGUENESSE et dans un souci d'efficacité, je vous propose, comme lors du mandat précédent, de limiter à 5 le nombre d'élus, ce qui correspond à un conseil d'administration de 11 membres.

Les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges seront attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés.

Deux listes sont en présence :

Liste n° 1 :

- Madame Dominique BERNARD
- Monsieur Olivier BRUNET
- Monsieur Stéphane HAELEWYCK
- Madame Martine MENAIS
- Monsieur Eric FOULON

Liste n° 2 :

- Madame Chantal LEVRAY
- Monsieur Thomas LEGRAND
- Madame Hélène DELECOURT
- Monsieur Manuel DEREPPER
- Madame Brigitte LECOUSTRE

Y a-t-il d'autres candidats ? Non

Monsieur le Maire invite chaque conseiller à remettre à l'appel de son nom son bulletin de vote.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

Ont obtenu :

Liste n° 1 : 28 voix (4 sièges)

- Madame Dominique BERNARD
- Monsieur Olivier BRUNET
- Monsieur Stéphane HAELEWYCK
- Madame Martine MENAIS
- Monsieur Eric FOULON

Liste n° 2 : 5 voix (1 siège)

- Madame Chantal LEVRAY
- Monsieur Thomas LEGRAND
- Madame Hélène DELECOURT
- Monsieur Manuel DEREPPER
- Madame Brigitte LECOUSTRE

Après proclamation des résultats, les délégués du conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale sont donc : Madame Dominique BERNARD, Monsieur Olivier BRUNET, Monsieur Stéphane HAELEWYCK, Madame Martine MENAIS et Madame Chantal LEVRAY.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

La secrétaire de séance,




Joëlle GREUET



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-18 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	5.3.4

OBJET : Administration générale - Désignation des délégués titulaires et suppléants du Conseil Municipal au sein des conseils d'écoles primaires, maternelle, lycée Blaise Pascal et collège Blaise Pascal

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Martine MENAIS, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST (arrive à la délibération n° 2026-10), M. Pascal VOSPETTE, M. Eric LEBAS, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Olivier BRUNET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND (arrive à la délibération n° 2026-11), Conseillers Municipaux.

PROCURATION :

Madame Chantal LEVRAY donne procuration à Monsieur Manuel DEREPPER
Monsieur Thomas LEGRAND donne procuration à Madame Brigitte LECOUSTRE (jusqu'à son arrivée)

Mme Joëlle GREUET est élue secrétaire de séance

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21 relatif aux modalités de vote du conseil municipal,

Vu l'article L.2121-33 du CGCT relatif aux désignations dans les organismes extérieurs,

Considérant que la désignation des représentants constitue une nomination, et doit donc être réalisée au scrutin secret, sauf décision unanime du Conseil de ne pas y recourir,

Il convient de procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants au sein des conseils d'écoles primaires, maternelles, du collège et du lycée technique Blaise Pascal repris ci-dessous.

Il est proposé un vote au scrutin majoritaire uninominal.

1) Groupes scolaires primaires (élémentaires + maternelles)

a) Délégués titulaires

M. Stéphane HAELEWYCK (Centre)
Mme Brigitte LECOUSTRE (Centre)

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

- M. Stéphane HAELEWYCK (Centre) 28 voix
- Mme Brigitte LECOUSTRE (Centre) 5 voix

Est élu :

M. Stéphane HAELEWYCK 28 voix

Mme Delphine MALIDAN (Pasteur)
Mme Hélène DELECOURT (Pasteur)

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

- Mme Delphine MALIDAN (Pasteur) 28 voix
- Mme Hélène DELECOURT (Pasteur) 5 voix

Est élue :

Mme Delphine MALIDAN 28 voix

M. François RUCKEBUSCH (Blum)
Mme Hélène DELECOURT (Blum)

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

- M. François RUCKEBUSCH (Blum) 28 voix
- Mme Hélène DELECOURT (Blum) 5 voix

Est élu :

M. François RUCKEBUSCH 28 voix

M. Pascal VOSPETTE (Sand)
M. Manuel DEREPPER (Sand)

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

- M. Pascal VOSPETTE (Sand) 28 voix
- M. Manuel DEREPPER (Sand) 5 voix

Est élu :

M. Pascal VOSPETTE 28 voix

M. Eric FOULON (Verlaine)
Mme Hélène DELECOURT (Verlaine)

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

- M. Eric FOULON (Verlaine) 28 voix
- Mme Hélène DELECOURT (Verlaine) 5 voix

Est élu :

M. Eric FOULON 28 voix

b) Délégués suppléants

M. Matthieu LEGROIS (Centre)
Mme Hélène DELECOURT (Centre)

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

- M. Matthieu LEGROIS (Centre) 28 voix
- Mme Hélène DELECOURT (Centre) 5 voix

Est élu :

M. Matthieu LEGROIS 28 voix

M. Rodrigues HERMANT (Pasteur)
Mme Hélène DELECOURT (Pasteur)

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

- M. Rodrigues HERMANT (Pasteur) 28 voix
- Mme Hélène DELECOURT (Pasteur) 5 voix

Est élu :

M. Rodrigues HERMANT 28 voix

Mme Dominique BERNARD (Blum)
Mme Hélène DELECOURT (Blum)

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

- Mme Dominique BERNARD (Blum) 28 voix
- Mme Hélène DELECOURT (Blum) 5 voix

Est élue :

M. Dominique BERNARD 28 voix

Mme Joëlle GREUET (Sand)
M. Manuel DEREPPER (Sand)

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

- Mme Joëlle GREUET (Sand) 28 voix
- M. Manuel DEREPPER (Sand) 5 voix

Est élue :

Mme Joëlle GREUET 28 voix

Mme Michèle BEAUVOIS (Verlaine)
Mme Hélène DELECOURT (Verlaine)

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

- Mme Michèle BEAUVOIS (Verlaine) 28 voix
- Mme Hélène DELECOURT (Verlaine) 5 voix

Est élue :

Mme Michèle BEAUVOIS 28 voix

2) École maternelle Louis Blériot

a) Délégué titulaire

M. le Maire a reçu deux candidatures :

Mme Peggy MAHU
M. Manuel DEREPPER

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

- Mme Peggy MAHU 28 voix
- M. Manuel DEREPPER 5 voix

Est élue :

Mme Peggy MAHU 28 voix

b) Délégué suppléant

M. le Maire a reçu deux candidatures :

M. Eric LEBAS
Mme Hélène DELECOURT

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

- M. Eric LEBAS 28 voix
- Mme Hélène DELECOURT 5 voix

Est élu :
M. Eric LEBAS 28 voix

3) Conseil d'Administration du Lycée Blaise Pascal*a) Délégué titulaire*

M. le Maire a reçu deux candidatures :

Mme Peggy MAHU
Mme Hélène DELECOURT

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

- Mme Peggy MAHU 28 voix
- Mme Hélène DELECOURT 5 voix

Est élue :
Mme Peggy MAHU 28 voix

b) Délégué suppléant

M. le Maire a reçu deux candidatures :

Mme Delphine MALIDAN
M. Manuel DEREPPER

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

- Mme Delphine MALIDAN 28 voix
- M. Manuel DEREPPER 5 voix

Est élue :
Mme Delphine MALIDAN 28 voix

4) Conseil d'Administration du Collège Blaise Pascal

a) Délégué titulaire

M. le Maire a reçu deux candidatures :

M. Stéphane HAELEWYCK
Mme Hélène DELECOURT

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

- M. Stéphane HAELEWYCK 28 voix
- Mme Hélène DELECOURT 5 voix

Est élu :
M. Stéphane HAELEWYCK 28 voix

b) Délégué suppléant

M. le Maire a reçu deux candidatures :

Mme Florence NIVERT
M. Manuel DEREPPER

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

- Mme Florence NIVERT 28 voix
- M. Manuel DEREPPER 5 voix

Est élue :
Mme Florence NIVERT 28 voix

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

La secrétaire de séance,



Joëlle GREUET




Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 14/04/2026

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-19 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	5.3.4

OBJET : Administration générale – Représentation de la Ville au sein du Conseil d'Administration du Centre Social Intergénération

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Martine MENAIS, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST (arrive à la délibération n° 2026-10), M. Pascal VOSPETTE, M. Eric LEBAS, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Olivier BRUNET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND (arrive à la délibération n° 2026-11), Conseillers Municipaux.

PROCURATION :

Madame Chantal LEVRAY donne procuration à Monsieur Manuel DEREPPER
Monsieur Thomas LEGRAND donne procuration à Madame Brigitte LECOUSTRE (jusqu'à son arrivée)

Mme Joëlle GREUET est élue secrétaire de séance

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21 relatif aux modalités de vote du conseil municipal,

Vu l'article L.2121-33 du CGCT relatif aux désignations dans les organismes extérieurs,

Considérant que la désignation des représentants constitue une nomination, et doit donc être réalisée au scrutin secret, sauf décision unanime du Conseil de ne pas y recourir,

Il convient de procéder à la désignation des représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration du Centre Social Intergénération.

Le Centre Social Intergénération est administré par un conseil d'administration composé de 10 membres élus au moins et de 18 au plus. Il comprend en outre :

- un collège de membres de droit composé de :
 - * 2 représentants du conseil d'administration de la CAF de Calais,
 - * 4 représentants de la municipalité en supplément de Monsieur le Maire qui est membre de droit,
 - * 1 représentant de la Fédération des centres sociaux.
- un collège de membres associés comprenant 3 représentants d'associations adhérentes au centre et dont le siège est à Longuenesse.

Il est proposé un vote au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire a reçu les candidatures de :

- Madame Dominique BERNARD,
- Monsieur Eric FOULON,
- Madame Delphine DUWICQUET
- Monsieur Olivier BRUNET

Après vote à main levée, par 27 voix pour (M. Andy DUTRIEU ne prend pas part au vote) et 5 abstentions (Mme LEVRAY, M. THOMAS, Mme DELECOURT, M. DEREPPER, Mme LECOUSTRE) le conseil municipal désigne :

- Madame Dominique BERNARD,
- Monsieur Eric FOULON,
- Madame Delphine DUWICQUET
- Monsieur Olivier BRUNET

en qualité de représentants au sein du Conseil d'Administration du Centre Social Intergénération.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

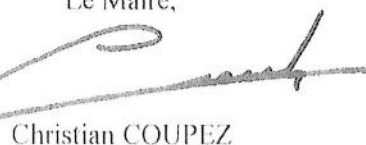
La secrétaire de séance,




Joëlle GREUET



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-20 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	5.3.4

OBJET : Jeunesse – Conseil Municipal des Jeunes – Comité de suivi

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoint.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Martine MENAIS, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST (arrive à la délibération n° 2026-10), M. Pascal VOSPETTE, M. Eric LEBAS, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Olivier BRUNET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND (arrive à la délibération n° 2026-11), Conseillers Municipaux.

PROCURATION :

Madame Chantal LEVRAY donne procuration à Monsieur Manuel DEREPPER
Monsieur Thomas LEGRAND donne procuration à Madame Brigitte LECOUSTRE (jusqu'à son arrivée)

Mme Joëlle GREUET est élue secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 2016-50 du 16 juin 2016, le Conseil Municipal a validé la création d'un Conseil Municipal Jeunes, adopté sa charte de fonctionnement et constitué un comité de suivi de l'action de celui-ci formé par trois membres.

Afin de continuer ce suivi, le conseil municipal est invité à désigner trois de ses membres pour le constituer.

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette désignation aura lieu au scrutin secret, sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité.

Monsieur le Maire a reçu les listes suivantes :

Liste n° 1 :

- Mme Béatrice LEMAIRE
- Mme Dominique BERNARD
- M. Eric FOULON

Liste n° 2 :

- Mme Hélène DELECOURT
- Mme Brigitte LECOUSTRE
- M. Manuel DEREPPER

Votants	:	33
Blancs ou nuls	:	0
Abstention	:	0
Exprimés	:	33

- Liste n° 1	28 voix
- Liste n° 2	5 voix

Après vote à main levée, le conseil municipal à l'unanimité désigne :

- Mme Béatrice LEMAIRE
- Mme Dominique BERNARD
- M. Eric FOULON

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

La secrétaire de séance,




Joëlle GREUET

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-21 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	5.3.4

OBJET : Conseils de quartier – Désignation des élus référents

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Martine MENAIS, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST (arrive à la délibération n° 2026-10), M. Pascal VOSPETTE, M. Eric LEBAS, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Olivier BRUNET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND (arrive à la délibération n° 2026-11), Conseillers Municipaux.

PROCURATION :

Madame Chantal LEVRAY donne procuration à Monsieur Manuel DEREPPER
Monsieur Thomas LEGRAND donne procuration à Madame Brigitte LECOUSTRE (jusqu'à son arrivée)

Mme Joëlle GREUET est élue secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 2022-57 du 7 juin 2022, le conseil municipal a créé 7 conseils de quartiers.

Conformément à la charte, un élu municipal est désigné comme référent pour chaque conseil de quartier. Il est chargé d'assurer le lien avec l'administration communale. Il convient également de désigner son suppléant.

Il convient donc de procéder à la désignation des référents titulaires et suppléants pour chacun des 7 conseils de quartier représentés sur le plan annexé à la charte.

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette désignation aura lieu au scrutin secret, sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité. Il est proposé un vote au scrutin de liste (un binôme) pour chaque conseil de quartier, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

À l'unanimité, il est décidé que le vote se fera à main levée.

Monsieur le Maire a reçu les candidatures de :

Conseil de quartier Saint-Quentin

Liste n° 1 :

Titulaire : Florence Nivert
Suppléant : Stéphane MILAMON

Liste n° 2 :

Titulaire : Manuel DEREPPER
Suppléant : Brigitte LECOUSTRE

Conseil de quartier Les Chartreux

Liste n° 1 :

Titulaire : Stéphane HAELEWYCK
Suppléant : Delphine MALIDAN

Liste n° 2 :

Titulaire : Manuel DEREPPER
Suppléant : Hélène DELECOURT

Conseil de quartier Cœur et nature

Liste n° 1 :

Titulaire : Georgette RIQUART
Suppléant : Martine MENAIS

Liste n° 2 :

Titulaire : Chantal LEVRAY
Suppléant : Hélène DELECOURT

Conseil de quartier Val des Bruyères

Liste n° 1 :

Titulaire : Stephen MOUND
Suppléant : Rodrigues HERMANT

Liste n° 2 :

Titulaire : Manuel DEREPPER
Suppléant : Brigitte LECOUSTRE

Conseil de quartier Verlaine Renan

Liste n° 1 :

Titulaire : Eric LEBAS
Suppléant : Pascal VOSPETTE

Liste n° 2 :

Titulaire : Manuel DEREPPER
Suppléant : Hélène DELECOURT

Conseil de quartier Les Madeleines

Liste n° 1 :

Titulaire : Béatrice LEMAIRE
Suppléant : Isabelle HUDELLE

Liste n° 2 :

Titulaire : Manuel DEREPPER
Suppléant : Chantal LEVRAY

Conseil de quartier Saint-Rams

Liste n° 1 :

Titulaire : Michèle BEAUVOIS
Suppléant : Joëlle GREUET

Liste n° 2 :

Titulaire : Hélène DELECOURT
Suppléant : Brigitte LECOUSTRE

Suite au vote à main levée, les résultats sont les suivants :

Conseil de quartier Saint-Quentin

Référents titulaire et suppléant

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

Ont obtenu :

Liste n° 1 : 28 voix (liste élue)

Titulaire : Florence Nivert
Suppléant : Stéphane MILAMON

Liste n° 2 : 5 voix

Titulaire : Manuel DEREPPER
Suppléant : Brigitte LECOUSTRE

Conseil de quartier Les Chartreux

Référents titulaire et suppléant

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

Ont obtenu :

Liste n° 1 : 28 voix (liste élue)

Titulaire : Stéphane HAELEWYCK
Suppléant : Delphine MALIDAN

Liste n° 2 : 5 voix

Titulaire : Manuel DEREPPER
Suppléant : Hélène DELECOURT

Conseil de quartier Cœur et nature

Référents titulaire et suppléant

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

Ont obtenu :

Liste n° 1 : 28 voix (liste élue)

Titulaire : Georgette RIQUART

Suppléant : Martine MENAIS

Liste n° 2 : 5 voix

Titulaire : Chantal LEVRAY

Suppléant : Hélène DELECOURT

Conseil de quartier Val des Bruyères

Référents titulaire et suppléant

Votants : 33

Blancs ou nuls : 0

Exprimés : 33

Ont obtenu :

Liste n° 1 : 28 voix (liste élue)

Titulaire : Stephen MOUND

Suppléant : Rodrigues HERMANT

Liste n° 2 : 5 voix

Titulaire : Manuel DEREPPER

Suppléant : Brigitte LECOUSTRE

Conseil de quartier Verlaine Renan

Référents titulaire et suppléant

Votants : 33

Blancs ou nuls : 0

Exprimés : 33

Ont obtenu :

Liste n° 1 : 28 voix (liste élue)

Titulaire : Eric LEBAS

Suppléant : Pascal VOSPETTE

Liste n° 2 : 5 voix

Titulaire : Manuel DEREPPER

Suppléant : Hélène DELECOURT

Conseil de quartier Les Madeleines

Référents titulaire et suppléant

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

Ont obtenu :

Liste n° 1 : 28 voix (liste élue)

Titulaire : Béatrice LEMAIRE
Suppléant : Isabelle HUDELLE

Liste n° 2 : 5 voix

Titulaire : Manuel DEREPPER
Suppléant : Chantal LEVRAY

Conseil de quartier Saint-Rams

Référents titulaire et suppléant

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

Ont obtenu :

Liste n° 1 : 28 voix (liste élue)

Titulaire : Michèle BEAUVOIS
Suppléant : Joëlle GREUET

Liste n° 2 : 5 voix

Titulaire : Hélène DELECOURT
Suppléant : Brigitte LECOUSTRE

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

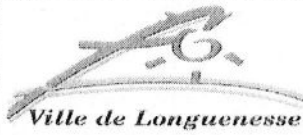


Joëlle GREUET

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-22 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	9.1

OBJET : Jeunesse – Colonie du programme de réussite éducative (PRE) – Modification des tarifs

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Martine MENAIS, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST (arrive à la délibération n° 2026-10), M. Pascal VOSPETTE, M. Eric LEBAS, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Olivier BRUNET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND (arrive à la délibération n° 2026-11), Conseillers Municipaux.

PROCURATION :

Madame Chantal LEVRAY donne procuration à Monsieur Manuel DEREPPER
Monsieur Thomas LEGRAND donne procuration à Madame Brigitte LECOUSTRE (jusqu'à son arrivée)

Mme Joëlle GREUET est élue secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis plusieurs années, la CAPSO confie à la Commune de Longuenesse l'organisation de la colonie PRE durant les vacances scolaires de printemps.

Il n'existait pas de dégressivité pour les fratries en ce qui concerne ce séjour.

Après échange avec la Caisse d'Allocations Familiales, il a été constaté que celle-ci doit exister.

Les tarifs seraient ainsi les suivants :

Nombre d'enfants	Calcul du prix	Prix par enfant	Total Famille
1 enfant	Tarif plein	100€	100€
2 enfants	100€ + (100€-5%)	95€ (pour le 2 ^{ème})	195€
3 enfants	195€ + (100€ - 10%)	90€ (pour le 3 ^{ème})	285€
etc...

Il est précisé que l'aide CAF peut être déduite des frais d'inscription après vérification du droit à l'aide AVE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en place une dégressivité du tarif pour les fratries selon le principe suivant :

- 5 % par enfant supplémentaire d'une même famille.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

La secrétaire de séance,




Joëlle GREUET

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Christian COUPEZ

Publication le 14/04/2026

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-23 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	9.1

OBJET : Jeunesse – Colonie du programme de réussite éducative (PRE) – Signature d'une convention avec la CAPSO

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Martine MENAIS, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST (arrive à la délibération n° 2026-10), M. Pascal VOSPETTE, M. Eric LEBAS, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Olivier BRUNET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND (arrive à la délibération n° 2026-11), Conseillers Municipaux.

PROCURATION :

Madame Chantal LEVRAY donne procuration à Monsieur Manuel DEREPPER
Monsieur Thomas LEGRAND donne procuration à Madame Brigitte LECOUSTRE (jusqu'à son arrivée)

Mme Joëlle GREUET est élue secrétaire de séance

Le Projet de Réussite Educative s'adresse à des enfants de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité et ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial, culturel favorable à leur réussite, à leur épanouissement pour diverses raisons.

Le PRE développe annuellement une colonie de réussite éducative avec pour objectifs de :

- Accompagner les enfants dans les notions d'hygiène, d'alimentation et de rythme de vie ;
- Travailler l'intégration au sein d'un collectif et les règles de vie ;
- Constater, à travers la distanciation familiale, le degré d'autonomie de chaque enfant et le faire évoluer si besoin en fonction de l'âge et des compétences ;
- Apprendre à gérer ses émotions, respecter les autres.

La colonie est mise en place en partenariat entre la CAPSO et la ville de Longuenesse qui mobilise à cet effet son contrat colonie conclu avec la Caisse d'allocations familiales.

19 enfants ont participé en 2025 et le bilan qualitatif met en avant l'impact de cette action tant pour les enfants (apprentissages divers) que pour les parents (travail de séparation, répit parental...).

Considérant ces éléments, il est proposé de poursuivre l'organisation de la colonie de réussite éducative en 2026. Le séjour est programmé du 18 au 25 avril 2026 à Fort-Mahon.

Le coût est estimé à 18 000 € TTC pour 20 enfants, montant financé par :

- La participation des familles fixée par délibération du gestionnaire à savoir la ville de Longuenesse. Cette participation est de 100 € par enfant.

Conformément au cadre d'intervention de la CAF, une dégressivité de 5 % sera appliquée dès le deuxième enfant dans le cas d'un départ de fratrie.

Les familles seront accompagnées par l'équipe du PRE dans la mobilisation de l'AVE (Aide aux Vacances Enfants) de la CAF pour le financement de leur participation.

- L'aide perçue de la CAF par la ville de Longuenesse au titre de son contrat colonie (50% du coût moyen/enfant, déduction faite de la participation des familles).

En sa qualité de commanditaire, la CAPSO s'engage à rembourser le reste à charge de cette action après déduction de ces participations au travers du budget du Projet de Réussite Educative. En 2025, la participation s'élevait à 8 100,69 €.

Une convention, précisant les engagements de la ville de Longuenesse en sa qualité de prestataire et de la CAPSO en sa qualité d'organisateur, régit les modalités d'organisation de cette colonie. La convention précise la mobilisation du contrat colonie par la ville de Longuenesse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de valider l'organisation de la colonie PRE par la ville de Longuenesse,
- d'autoriser monsieur le maire à signer une convention avec la CAPSO pour l'organisation de la colonie de Réussite Educative.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

La secrétaire de séance,




Joëlle GREUET

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 14/04/2026

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-24 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	9.1

OBJET : Culture – Ludothèque – Demande de subvention d'investissement auprès de la CAF

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Martine MENAIS, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST (arrive à la délibération n° 2026-10), M. Pascal VOSPETTE, M. Eric LEBAS, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Olivier BRUNET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND (arrive à la délibération n° 2026-11), Conseillers Municipaux.

PROCURATION :

Madame Chantal LEVRAY donne procuration à Monsieur Manuel DEREPPER
Monsieur Thomas LEGRAND donne procuration à Madame Brigitte LECOUSTRE (jusqu'à son arrivée)

Mme Joëlle GREUET est élue secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique à l'assemblée que pour développer l'offre de jeux vidéo au sein de la ludothèque, une demande de subvention d'investissement a été sollicitée auprès de la CAF pour l'acquisition d'une console de nouvelle génération (Nintendo Switch 2), de ses accessoires et d'un fonds de jeux adaptés à tous les usagers de la ludothèque (enfants, adolescents, parents, familles).

Cette offre permettra :

- la pratique du jeu vidéo sur place dans un cadre encadré et limité en temps (respect des normes PEGI et limitation des sessions de jeu à 45 minutes),
- le prêt de jeux vidéo aux usagers inscrits, ce qui permet de lutter contre les inégalités et de donner accès à ce média aux familles (gratuité des services proposés et inscription gratuite à la ludothèque),
- la mise en place d'animations et d'ateliers autour du jeu vidéo (découverte, jeu coopératif, sensibilisation aux usages numériques).

L'accès sera proposé à partir de 7 ans, sous autorisation parentale, ainsi qu'aux familles.

L'inscription à la ludothèque ainsi que l'ensemble des animations et services proposés sont entièrement gratuits pour tous.

Le montant total du projet s'élève à 2 122,28 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- à demander une subvention auprès de la CAF d'un montant de 636,00 € (soit 30 % du montant du projet) pour l'aide à l'investissement de la ludothèque pour l'année 2026,
- à signer la convention et toute pièces s'y afférant.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

La secrétaire de séance,

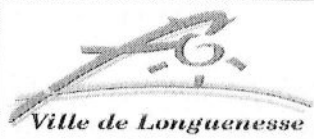


Joëlle GREUET

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-25 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	9.1

OBJET : Finances - Fixation des indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjointes.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Martine MENAIS, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST (arrive à la délibération n° 2026-10), M. Pascal VOSPETTE, M. Eric LEBAS, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Olivier BRUNET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND (arrive à la délibération n° 2026-11), Conseillers Municipaux.

PROCURATION :

Madame Chantal LEVRAY donne procuration à Monsieur Manuel DEREPPER
Monsieur Thomas LEGRAND donne procuration à Madame Brigitte LECOUSTRE (jusqu'à son arrivée)

Mme Joëlle GREUET est élue secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 062-216205252-20260407-2026-25-DE Date de télétransmission : 13/04/2026 Date de réception préfecture : 13/04/2026
--

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales fixe dans ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1 les règles à observer en ce qui concerne le versement des indemnités dues aux maires, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués au titre de leurs fonctions

Aussi :

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,

Vu le procès-verbal en date du 21 mars 2026 relatif à l'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire,

Vu les arrêtés municipaux en date du 26 mars 2026 portant délégation de fonctions à Messieurs/Mesdames les adjoints et les conseillers municipaux délégués,

Considérant que la commune compte 11 039 habitants,

Considérant que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Considérant que le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 67.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant la volonté du Maire de la commune, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

Considérant que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 28.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant que dans ces mêmes communes, les conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction peuvent bénéficier d'indemnités de fonctions au titre de cette délégation, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que l'enveloppe indemnitaire globale est composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints réellement en exercice,

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, à sa demande, comme suit :
 - o Maire: 50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints et des conseillers municipaux, comme suit :
 - 1^{er} adjoint : 19,88 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
 - 2^{ème} adjoint : 19,88 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
 - 3^{ème} adjoint : 19,88 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
 - 4^{ème} adjoint : 19,88 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
 - 5^{ème} adjoint : 19,88 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
 - 6^{ème} adjoint : 19,88 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
 - 7^{ème} adjoint : 19,88 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
 - 8^{ème} adjoint : 19,88 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
 - 9^{ème} adjoint : 19,88 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
 - Conseillers municipaux délégués (au nombre de 11) : 7,77 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- de rappeler que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Majoration des indemnités votées après répartition de l'enveloppe

Considérant qu'au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, la commune a été attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU),

Considérant que la commune est également siège du bureau centralisateur du canton,

Considérant qu'après avoir voté le montant des indemnités de fonction dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, propose que le conseil municipal se prononce sur l'application de ces majorations,

Il est proposé au conseil municipal de calculer les majorations auxquels peuvent prétendre le maire, les adjoints, les conseillers municipaux délégués et convient d'appliquer le calcul suivant :

Au titre de la DSU :

$$\frac{\text{Taux maximal de la strate supérieure} \times \text{Taux réellement voté}}{\text{Taux maximal de la strate initiale}}$$

Au titre de commune siège du bureau centralisateur du canton :

$$\text{Taux voté} * 15\%$$

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 5 abstentions (Mme LEVRAY, M. THOMAS, Mme DELECOURT, M. DEREPPER et Mme LECOUSTRE) le conseil municipal entérine les dispositions ci-dessous à savoir :

- décide que les indemnités réellement octroyées au maire, aux adjoints, aux conseillers municipaux délégués dans les communes de 10 000 à 19 999 habitants, soient majorées au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et de commune siège du bureau centralisateur du canton,
- inscrit les crédits nécessaires au budget communal.
- annexe à la présente délibération, le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION

Arrondissement : SAINT-OMER

Collectivité : Ville de Longuenesse

Population totale : 11 039 habitants

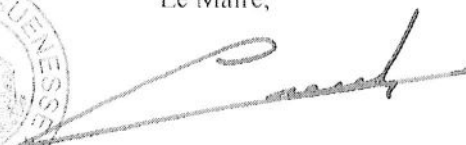
Fonction	Taux maximal autorisé	Taux voté sans majoration	Montant brut alloué sans majoration	Taux voté avec majoration	Montant brut alloué avec majoration
Maire	67,60%	50%	2 055,26€	74,068%	3 044,58€
1er adjoint	28,60%	19,88%	817,71€	25,920%	1 065,46€
2ème adjoint	28,60%	19,88%	817,71€	25,920%	1 065,46€
3ème adjoint	28,60%	19,88%	817,71€	25,920%	1 065,46€
4ème adjoint	28,60%	19,88%	817,71€	25,920%	1 065,46€
5ème adjoint	28,60%	19,88%	817,71€	25,920%	1 065,46€
6ème adjoint	28,60%	19,88%	817,71€	25,920%	1 065,46€
7ème adjoint	28,60%	19,88%	817,71€	25,920%	1 065,46€
8ème adjoint	28,60%	19,88%	817,71€	25,920%	1 065,46€
9ème adjoint	28,60%	19,88%	817,71€	25,920%	1 065,46€
1er conseiller délégué		7,77%	319,39€	10,131%	416,43€
2ème conseiller délégué		7,77%	319,39€	10,131%	416,43€
3ème conseiller délégué		7,77%	319,39€	10,131%	416,43€
4ème conseiller délégué		7,77%	319,39€	10,131%	416,43€
5ème conseiller délégué		7,77%	319,39€	10,131%	416,43€
6ème conseiller délégué		7,77%	319,39€	10,131%	416,43€
7ème conseiller délégué		7,77%	319,39€	10,131%	416,43€
8ème conseiller délégué		7,77%	319,39€	10,131%	416,43€
9ème conseiller délégué		7,77%	319,39€	10,131%	416,43€
10ème conseiller délégué		7,77%	319,39€	10,131%	416,43€
11ème conseiller délégué		7,77%	319,39€	10,131%	416,43€
Total	325 %	314,39 %	12 923,06€	424,43 %	17 214,53€

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,


La secrétaire de séance,



Joëlle GREUET

Pour extrait conforme,
Le Maire,


Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-26 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	7.5.2

OBJET : Finances – Subvention 2026 – Avance de trésorerie à TIR SPORTIF

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.


Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Martine MENAIS, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST (arrive à la délibération n° 2026-10), M. Pascal VOSPETTE, M. Eric LEBAS, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Olivier BRUNET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND (arrive à la délibération n° 2026-11), Conseillers Municipaux.

PROCURATION :

Madame Chantal LEVRAY donne procuration à Monsieur Manuel DEREPPER
Monsieur Thomas LEGRAND donne procuration à Madame Brigitte LECOUSTRE (jusqu'à son arrivée)

Mme Joëlle GREUET est élue secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 062-216205252-20260407-2026-26-DE Date de télétransmission : 13/04/2026 Date de réception préfecture : 13/04/2026
--

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-27 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	4.4

OBJET : Personnel communal – Recrutement apprentis

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Martine MENAIS, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST (arrive à la délibération n° 2026-10), M. Pascal VOSPETTE, M. Eric LEBAS, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Olivier BRUNET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND (arrive à la délibération n° 2026-11), Conseillers Municipaux.

PROCURATION :

Madame Chantal LEVRAY donne procuration à Monsieur Manuel DEREPPER
Monsieur Thomas LEGRAND donne procuration à Madame Brigitte LECOUSTRE (jusqu'à son arrivée)

Mme Joëlle GREUET est élue secrétaire de séance

<small>Accusé de réception en préfecture 062-216205252-20260407-2026-27-DE Date de télétransmission : 13/04/2026 Date de réception préfecture : 13/04/2026</small>
--

La séance ouverte,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De recourir au contrat d'apprentissage,
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer les pièces et contrats nécessaires,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

La secrétaire de séance,




Joëlle GREUET

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-28 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	4.4

OBJET : Personnel communal - Recrutement d'agents contractuels sous contrat d'engagement éducatif

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Martine MENAIS, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST (arrive à la délibération n° 2026-10), M. Pascal VOSPETTE, M. Eric LEBAS, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Olivier BRUNET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND (arrive à la délibération n° 2026-11), Conseillers Municipaux.

PROCURATION :

Madame Chantal LEVRAY donne procuration à Monsieur Manuel DEREPPER
Monsieur Thomas LEGRAND donne procuration à Madame Brigitte LECOUSTRE (jusqu'à son arrivée)

Mme Joëlle GREUET est élue secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 062-216205252-20260407-2026-28-DE Date de télétransmission : 13/04/2026 Date de réception préfecture : 13/04/2026
--

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 432-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) prévoit que la participation occasionnelle d'une personne physique à des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif de mineurs à caractère éducatif organisé à l'occasion de vacances scolaires, de congés professionnels ou de loisirs, est qualifiée d'engagement éducatif.

Sur ce fondement, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter une personne physique sous contrat d'engagement éducatif pour exercer des fonctions de direction ou d'animation au sein des accueils collectifs de mineurs agréés dont elles ont la responsabilité. Toutefois, les fonctions occupées par les agents recrutés sous contrat d'engagement éducatif ne constituent pas un emploi permanent. Elles répondent à des besoins temporaires et saisonniers.

De ce fait, la collectivité territoriale ou l'établissement ne peut engager sous ce type de contrat une personne physique qui anime quotidiennement les accueils en période scolaire (article D.432-1 du CASF).

Les dispositions relatives à la durée légale de travail ne s'appliquent pas de manière intégrale à un contrat d'engagement éducatif.

Celui-ci est soumis à un régime dérogatoire permettant de tenir compte des besoins de l'activité (article L.432-2 du CASF).

Par ailleurs, les dispositions relatives au SMIC et à la rémunération mensuelle minimale sont exclues (article L.432-2. 3° du CASF).

La rémunération des personnes titulaires d'un contrat d'engagement éducatif ne peut être inférieure à 4,30 fois le montant du salaire minimum de croissance par jour. Ce montant étant un minimum, l'employeur peut librement fixer par délibération une rémunération supérieure (articles L.432-3 et D.432-2 du CASF).

Pour mémoire, le conseil municipal a décidé par délibération du 2 avril 2025 (n° 2025-47) de fixer les rémunérations des animateurs en contrat d'engagement éducatif (CEE) comme suit à compter du 1^{er} mai 2025 :

	ALSH mercredis, petites vacances et été	Colonies hiver + été (journée + nuitée)
Directeur	116.00€	126.00€
<u>Animateur BAFA</u>		
Mineur	64.00€	74.00€
Majeur	70.00€	80.00€
<u>Animateur stagiaire</u>		
Mineur	52.00€	62.00€
Majeur	58.00€	68.00€
<u>Animateur sans formation</u>		
Mineur (16 ans)	41.00€	51.00€
Mineur (17 ans)	46.00€	56.00€
Majeur	51.50€	61.50€
Nuitée (uniquement pour ALSH été)	10.00€	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le recrutement des agents contractuels sous contrat d'engagement éducatif dans les conditions fixées par l'article L.432-1 du Code de l'action sociale et des familles pour assurer les fonctions d'animation dans les différents accueils de loisirs,
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer les pièces et contrats nécessaires,
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

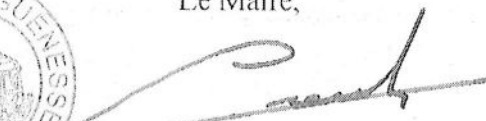
Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

La secrétaire de séance,




Joëlle GREUET

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 14/04/2026

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-29 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	4.4

OBJET : Personnel communal - Recrutement d'agents contractuels de remplacement

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoint.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Martine MENAIS, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST (arrive à la délibération n° 2026-10), M. Pascal VOSPETTE, M. Eric LEBAS, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Olivier BRUNET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND (arrive à la délibération n° 2026-11), Conseillers Municipaux.

PROCURATION :

Madame Chantal LEVRAY donne procuration à Monsieur Manuel DEREPPER
Monsieur Thomas LEGRAND donne procuration à Madame Brigitte LECOUSTRE (jusqu'à son arrivée)

Mme Joëlle GREUET est élue secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 062-216205252-20260407-2026-29-DE Date de télétransmission : 13/04/2026 Date de réception préfecture : 13/04/2026
--

Les dispositions de l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le recrutement des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles en déterminant les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer les pièces et contrats nécessaires,
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

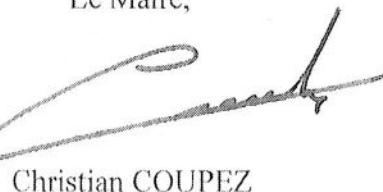
Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

La secrétaire de séance,




Joëlle GREUET

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 14/04/2026

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-30 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	4.4

OBJET : Personnel communal - Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoint.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Martine MENAIS, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST (arrive à la délibération n° 2026-10), M. Pascal VOSPETTE, M. Eric LEBAS, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Olivier BRUNET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND (arrive à la délibération n° 2026-11), Conseillers Municipaux.

PROCURATION :

Madame Chantal LEVRAY donne procuration à Monsieur Manuel DEREPPER
Monsieur Thomas LEGRAND donne procuration à Madame Brigitte LECOUSTRE (jusqu'à son arrivée)

Mme Joëlle GREUET est élue secrétaire de séance

<small>Accusé de réception en préfecture 062-216205252-20260407-2026-30-DE Date de télétransmission : 13/04/2026 Date de réception préfecture : 13/04/2026</small>
--

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le recrutement des agents contractuels de droit public pour faire face à des besoins saisonniers ou occasionnels pour une période de 06 mois maximum pendant une même période de 12 mois et d'approuver la création d'emplois non permanents pour la durée du mandat.
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer les pièces et contrats nécessaires,
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

La secrétaire de séance,




Joëlle GREUET

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 14/04/2026

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-31 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	9.1

OBJET : Administration générale – Dénomination du théâtre de verdure situé à Média'Tour

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Martine MENAIS, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST (arrive à la délibération n° 2026-10), M. Pascal VOSPETTE, M. Eric LEBAS, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Olivier BRUNET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND (arrive à la délibération n° 2026-11), Conseillers Municipaux.

PROCURATION :

Madame Chantal LEVRAY donne procuration à Monsieur Manuel DEREPPER
Monsieur Thomas LEGRAND donne procuration à Madame Brigitte LECOUSTRE (jusqu'à son arrivée)

Mme Joëlle GREUET est élue secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 062-216205252-20260407-2026-31-DE Date de télétransmission : 13/04/2026 Date de réception préfecture : 13/04/2026
--

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les travaux du théâtre de verdure situé à Média'Tour viennent de s'achever.

Il est proposé au conseil municipal de lui attribuer le nom de « Sarah BERNHARDT » en hommage à une grande comédienne, peintre et sculptrice française du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} siècle.

Première « étoile » internationale, elle est la première comédienne à avoir fait des tournées triomphales sur les cinq continents, Jean Cocteau inventant pour elle l'expression de « monstre sacré ».

En 1914, le ministre René Viviani lui remet la croix de chevalier de la Légion d'honneur, pour avoir, en tant que comédienne, « répandu la langue française dans le monde entier » et pour ses services d'infirmière pendant la guerre franco-prussienne de 1870-1871.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer le nom de « Sarah BERNHARDT » au théâtre de verdure situé à Média'Tour.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

La secrétaire de séance,



Joëlle GREUET

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 14/04/2026